



PREAMBULE

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Membres de la Commission Consultative du feu,

Le commandant avec l'appui de l'Etat-major pour les positions achats matérielet et formation professionnelle a élaboré le budget du SDIS Chamberonne, selon l'article 7 du règlement intercommunal.

1. Introduction

L'élaboration d'un budget lié au fonctionnement d'une entente intercommunale reste un exercice délicat comme cela a déjà été évoqué les années précédentes. L'élaboration du budget débute au printemps pour être validé à la fin de l'été par la CCF.

2. Charges de l'activité

Les dépenses totales devraient atteindre CHF 720'000.-- en 2018, soit une diminution de CHF 18'300.-- (-2,5%) par rapport aux charges budgétisées en 2017.

Cette diminution s'explique principalement par un élément qu'est celui de la charge liée au personnel qui baisse du fait que le SDIS va faire moins d'interventions sur les alarmes intempêtes, suite à la mise en place par l'ECA de la levée de doute sur les alarmes automatique par les entreprises. Ceci, nous donne une diminution de CHF 15'000.-- (-3,6%) que nous avons budgétisé.

Egalement une diminution significative dans la charge pour le compte manifestations avec une diminution de CHF 20'500.-- (-52,5%) du fait de n'avoir qu'une revue quinquennale par législature ou changement de commandant, celle-ci s'est déroulée déroulée en 2017.

La quote-part des communes à une subit une légère diminution de CHF 3'500.-- (-0,6%) dû à une diminution des charges suite à la diminution du budget d'exploitation du SDIS.

3. Revenus de l'activité

Les interventions facturées vont diminuer comme expliqué au point 4, une partie sera absorbée par le compte 650.3013.00 une partie CHF 15'000.-- (-37,2%) et l'autre partie par le compte participation ECA 650.4651.00 ceci n'est pas quantifiable à ce jour en ce qui concerne les alarmes automatique annulées avant notre arrivée en caserne. Pour information, pour ce type d'alarme, le forfait pris en charge par l'ECA est de 1h x 8 SP x CHF 30.-- = CHF 240.--

La participation de l'ECA étant variable il ne nous est pas possible de savoir si elle va augmenter ou diminuer cela dépend de plusieurs facteurs : interventions, effectif du personnel, cours de formation, mise à disposition des véhicules ECA aux cours cantonaux le remplacement d'un véhicule propriété du SDIS par un véhicule standardisé ECA qui nous diminue les coûts carburant en partie et les frais de réparation.

4. Participation des communes

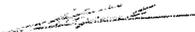
Ce budget prévoit une diminution de la quote-part des communes, de CHF 3'300.-- (-0,6%) qui provient de la baisse du budget prévisionnel d'exploitation 2018 à CHF 720'000.-- (-2,5%).

Si le résultat est positif pour les communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens avec respectivement une baisse de CHF 534.00.-- (-0,3%) et CHF 6'192.00.-- (-2,1%), ceci n'est pas le cas pour Saint-Sulpice qui subit une augmentation de CHF 3'427.00.-- (+3,7%) celle-ci s'explique par un accroissement de sa population de 250 habitants valeurs au 31.12.2016.

5. Conclusion

Avec l'augmentation du budget 2017 part rapport à 2016 et celui proposé pour 2018, l'on peut dire que le budget annuel du SDIS est stable et ne devrait pas beaucoup évoluer dans les 2 prochaines années.

Etablis à Chavannes le 14.07.2017


Le commandant

SDIS Chamberonne Budget 2018

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	SDIS CHAMBERONNE	728'800.00	728'800.00	738'300.00	738'300.00	692'809.15	692'809.15
65	SDIS CHAMBERONNE	728'800.00	728'800.00	738'300.00	738'300.00	692'809.15	692'809.15
650	SDIS CHAMBERONNE	728'800.00	165'100.00	738'300.00	180'100.00	692'809.15	229'310.20
650.3003.00	Jetons commission du feu	4'300.00		4'300.00		3'400.00	
* 650.3013.00	Soldes pour exercices, sinistres, gardes	395'000.00		410'000.00		394'140.60	
* 650.3030.00	Cotisations AVS - AF - AC	35'000.00		25'000.00		43'139.40	
650.3069.00	Frais de gestion (bourse Chavannes)	12'000.00		12'000.00		8'160.40	
* 650.3091.00	Formation professionnelle	12'800.00		8'800.00		4'600.25	
* 650.3093.00	Visites sanitaires, médicales	4'500.00		5'400.00		1'193.30	
650.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00		4'000.00		1'091.05	
650.3102.00	Annonces, journaux et documentation	2'400.00		2'400.00		300.00	
* 650.3111.00	Achat matériel de bureau et informatique	5'730.00		6'800.00		6'744.05	
* 650.3116.00	Achat matériel	25'740.00		11'670.00		25'306.05	
* 650.3151.00	Maintenance informatique	2'300.00		2'000.00		1'239.70	
* 650.3154.00	Entretien du matériel, équipement	8'000.00		9'000.00		3'584.40	
* 650.3155.00	Entretien des véhicules / carburant	17'800.00		18'400.00		13'811.85	
650.3161.00	Loyers locaux SDIS, charges comprises	122'450.00		122'450.00		123'222.40	
* 650.3170.00	Revue et réceptions	18'500.00		39'000.00		15'460.55	
650.3181.00	Frais publipostage & affranchis. pour recrutement	12'580.00		12'580.00		5'714.90	
650.3182.00	Téléphone, fax	3'500.00		3'500.00		3'029.50	
650.3186.00	Assurances	12'000.00		12'000.00		9'029.90	
* 650.3189.00	Prestations de tiers	21'000.00		20'000.00		20'064.40	
* 650.3193.00	Cotisations à des associations	5'200.00		5'000.00		4'150.60	
650.3199.00	Frais divers	4'000.00		4'000.00		5'425.85	
650.4221.00	Intérêts sur compte postal		100.00		100.00		
* 650.4356.00	Intervention, frais facturés		25'000.00		40'000.00		57'329.50
650.4399.00	Autres recettes						81.90
650.4651.00	Participation ECA		140'000.00		140'000.00		171'898.80
651	QUOTES-PARTS DES COMMUNES		563'700.00		558'200.00		463'498.95
651.4521.00	Quote-part commune de CHAVANNES		176'938.00		174'710.00		145'069.65
651.4521.02	Quote-part commune d'ECUBLENS		289'462.00		291'136.00		241'743.45
651.4521.02	Quote-part commune de SAINT-SULPICE		97'300.00		92'354.00		76'685.85
	<u>Habitants au 31.12.2016</u>						
			Chavannes-près-Renens		7'543		
			Ecublens		12'340		
			Saint-Sulpice		4'148		
			Total		24'031		

Observations

- 650.3013.00 Fait suite à la diminution probable des alarmes automatique intempestives suite à la mise en place de la levée de doute pour les entreprises, selon directive de l'ECA
- 650.3030.00 Ajustement du montant basé sur les comptes 2016
- 650.3091.00 Tient compte de nouvelles formations pour les cadres formateurs APR (Appareil de Protection Respiratoire)
- 650.3093.00 Ajustement du compte basé sur 2016 pour les frais des visites médicales APR et des permis C1
- 650.3111.00 Tient compte de nouvelles acquisitions et du renouvellement du matériel informatique (caméra, appareil photo et PC)
- 650.3116.00 Achats d'équipements spécifiques pour l'intervention.
- 650.3151.00 Prestation externe de maintenance du réseau de sauvegarde du SDIS NAS (serveur de stockage en réseau), support sur appel.
- 650.3154.00 Tient compte d'une diminution des coûts d'entretien dont une partie est prise en charge par l'ECA.
- 650.3155.00 Tient compte d'une diminution des coûts d'entretien et d'un ajustement des frais de carburant.
- 650.3170.00 Est basé sur 2016 et tient compte du transfert de différents postes du compte no 650.3199.00. Déjà ajusté en 2017 pour rappel
- 650.3189.00 Concerne employée administrative à 20% pour le SDIS.
- 650.3193.00 Ajustement lié au nombre d'habitants des 3 communes.
- 650.4356.00 Ajustement du revenu suite à la diminution probable du nombre d'alarmes automatiques. Conséquences de la levée de doute pour les entreprises, selon directive de l'ECA